

# Ici et ailleurs

## Nomination

Mme **Chantal Weber** est nommée membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse en remplacement de Mme **Véronique Willemart**, démissionnaire (AGCF du 12/09/03)

## Le respect des droits fondamentaux ...

La formation à la neutralité, dernière trouvaille du Ministre de l'Enseignement secondaire, Pierre Hazette (MR) est pour le moins comique. Un enseignant qui a fait ses études dans l'enseignement libre pourra à l'avenir enseigner dans l'enseignement officiel (auparavant, un quota existait), à condition de suivre une formation (20 heures) qui porte notamment sur les droits fondamentaux, la Constitution et les autres conventions constituant la base des libertés humaines.

## ... n'est l'apanage de personne

*«Pour que les profs puissent exposer et commenter les faits avec la plus grande objectivité possible, développer l'esprit de tolérance, éduquer les élèves au respect des libertés et droits fondamentaux et adopter une atti-*

*tude réservée et objective.»* précise le Ministre en prenant l'exemple de l'égalité entre hommes et femmes. Doit-on en conclure que les enseignants des établissements officiels sont mieux formés sur ce plan et respectent mieux ces principes et valeurs ? Qu'on nous permette d'en douter ! Dans les faits, l'enseignement officiel viole ces principes dans une proportion similaire à l'enseignement libre.

Il conviendrait d'intégrer ces notions fondamentales dans la formation de base de tous les enseignants et d'en faire une condition de subventionnement des écoles.

## Détention d'enfants : encore un rapport

Le British Refugee Council (Conseil Anglais pour les réfugiés) dénonce le nombre croissant d'enfants migrants placés en détention. Les enfants sont détenus dans un nombre sans cesse croissant de cas et souvent pour des raisons qui sont loin d'être claires.

Pour plus d'informations voyez : [http://www.refugeecouncil.org.uk/downloads/policy\\_briefings/child\\_detention\\_nov03.pdf](http://www.refugeecouncil.org.uk/downloads/policy_briefings/child_detention_nov03.pdf)

En Belgique on attend toujours que se concrétise l'engagement du Gouvernement de ne plus priver des enfants de liberté pour des raisons d'immigration.

## L'Europe forteresse aura son Agence

La Commission européenne propose la création d'une «*Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures*». Outre le lyrisme débridé du titre, on relèvera cette perle, peut-être la véritable raison de la création de cette agence, en page 7 de l'exposé des motifs: «*(...) la création d'une Agence devrait accroître la visibilité de la gestion des frontières extérieures auprès du public et permettre de réaliser des économies au regard de la coopération opérationnelle relevant de sa compétence*».

## La Justice donne raison au Centre

Ce 18 novembre la Cour de Cassation a prononcé son arrêt dans le dossier judiciaire concernant les trois asbl liées au Vlaams Blok. La Cour réaffirme l'interprétation restrictive du délit politique. Et donne raison aux thèses

que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a toujours défendues devant les tribunaux.

Il leur est reproché «*de faire partie*» et «*de prêter leur concours*» à un groupement ou une association qui publiquement et de façon manifeste et répétée pratiquent ou prônent la discrimination ou la ségrégation, à savoir le parti politique Vlaams Blok. Cette décision permettra prochainement à la justice (en l'occurrence la cour d'Appel de Gand) d'aborder enfin sur le fond ce dossier.

## Une commission des plaintes ...

L'arrêté royal du 2 août 2002 fixant le régime et les règles de fonctionnement des centres fermés pour étrangers avait institué une Commission des plaintes (Titre VI. Plaintes individuelles d'occupants et rapport annuel, art. 131 à 135). Cette commission a été mise en place par l'arrêté ministériel du 23 septembre 2002. Actuellement, la commission est opérationnelle mais ne s'est pas encore réunie, n'ayant pas encore reçu de plaintes (les deux personnes qui travaillent au secrétariat de la

Commission ne sont donc pas débordées).

### ... sans plaintes !

Et pour cause, un détenu peut saisir la Commission :

- en s'adressant à une permanence en centre fermé d'un membre du secrétariat de la Commission

- via l'intermédiaire du directeur de centre.

Comme les permanences ne sont pas encore fonctionnelles, la seule manière d'introduire une plainte est de passer via le directeur du centre qui doit la transmettre au secrétariat de la commission ! Autant dire que les détenus se sentiront rassurés pour formuler une telle plainte.

La plainte doit porter sur l'application de l'arrêté royal sur les centres fermés, se rapporter à des faits ayant eu lieu maximum 5 jours avant le dépôt de la plainte, être rédigée par écrit, datée et signée.

Pour contacter la Commission :  
Virginie Huon au 02/500.22.99.

### ... dont il faut se plaindre

Ceci étant, l'arrêté ministériel créant la Commission des plaintes apparaît manifestement illégal puisqu'il contient diverses dispositions qui vont plus loin que l'arrêté royal. Celui-ci ne prévoit pas de délai pour introduire sa plainte, qu'elle soit écrite et signée, ... Bref, il y aura de la contestation dans l'air.

### Je jure de trier mes déchets

Francis Delpérée, se prononçant sur la question du vote des étrangers et l'obligation de prêter serment, fait preuve d'un humour que nous ne lui connaissions pas : «*Mais, excusera-t-on cette note d'ironie, pourquoi, dans la*

*foulée, ne pas inviter les Belges à remplir une formalité avant de remplir leur devoir électoral ? Ils jugeraient solennellement de toujours respecter le code de la route, de payer assidûment leurs impôts et de trier systématiquement leurs déchets ménagers. Et pourquoi ne pas les punir sévèrement s'ils ne respectent pas à la lettre les termes de leur serment ?* » (Le Soir, Carte blanche, 30/10/03)

### On n'est jamais mieux servi que par soi-même...quoique...

Le **Délégué général** a présenté son 12<sup>ème</sup> (et dernier ?) rapport annuel au parlement de la Communauté française. Extrait de la préface signée par **Marc Preumont** :

*Courageux*

*Loyal*

*Ardent*

*Unique*

*Déterminé*

*Energique*

*Les enfants le connaissent, tous,*

*Et n'oublieront jamais*

*Leur premier Délégué Général*

*Ils entendront longtemps encore,*

*Émerveillés, son souffle puissant de défenseur*

*Vibrer et lutter, à l'unisson de son incomparable moustache,*

*Rêvant d'un monde où leurs droits seraient toujours préservés*

*Et leur dignité inconditionnellement respectée*

Nous ne ferons aucun commentaire.

### La politique d'asile ...

La Ministre **Arena** a inséré dans la future Loi programme une disposition qui permet d'ouvrir les centres d'accueils fédéraux pour les demandeurs d'asile aux non demandeurs d'asile. Ceci

permet de mettre un terme à une discrimination qui persistait en ce qui concerne les enfants non accompagnés : les non demandeurs d'asile avaient accès à moins de possibilités d'hébergement que les autres (il y a plus de places pour les demandeurs d'asile). Dès lors que les uns et les autres ont les mêmes besoins de base (accueil, logement, nourriture, éducation, accès à l'enseignement, soins de santé, prise en charge psycho-sociale, etc.) il n'y a pas de raison de faire une distinction.

### ... devient une histoire de fous

Cette modification permettra cependant de placer dans les centres fédéraux des familles déboutées de la procédures d'asile, demandeuses de régularisation ou tout à fait illégales. Ceci pour répondre à l'arrêt de la Cour d'arbitrage qui impose aux CPAS d'aider les enfants en séjour illégal. En d'autres termes, l'aide sera accordée mais uniquement dans un centre d'accueil. Une nouvelle fois, ça permet de les garder sous la main et ... faciliter une éventuelle expulsion. Quand on connaît la durée d'une procédure au Conseil d'État, d'une demande de régularisation, ... on peut s'attendre à ce que ces gens doivent rester des années dans ces centres. Or, on sait fort bien qu'un bon nombre d'entre eux préféreront rester dans leur logement et vivre d'expédients plutôt que de se jeter dans la gueule du loup !

### Si le Ministre ...

Le Ministre de l'Intérieur avait averti qu'il n'y aura pas de nouvelle procédure collective de régularisation. Il a cependant institué une nouvelle commission chargée de remettre un avis au sujet des demandes de cer-

taines catégories d'étrangers demandant une autorisation de séjour : désormais, le jury international du Concours Reine Elisabeth a les pleins pouvoirs de régulariser les futurs potentiels lauréats.

### ... n'a pas de cœur ...

Dans les couloirs du Ministère de l'Intérieur, on murmure aussi que le jury du Goncourt serait chargé d'identifier les futurs auteurs à succès et que celui du Nobel se prononcerait sur les chances d'obtention de ce prix prestigieux.

### ... il a au moins l'oreille musicale

Reste à inventer le jury des pauvres, estropiés, malades, victimes de calamités, analphabètes et autres membres de la caste des intouchables. Pour le moment, la seule chose que ceux-là ont gagné c'est une place au chaud dans un charter.

### 5% de rien, ça fait combien ?

Le gouvernement annonce 5% d'augmentation du pouvoir d'achat pour l'an prochain. J'en ai parlé à cette famille tchétchène qui vit sans aucune ressource depuis un an et demi et risque bien de passer le Nouvel An à la rue. Mais ces profiteurs toujours prompts à la critique m'ont ri au nez.

### Le placard

Les élections régionales approchant, on va peu à peu assister à la reconversion de nombre de «cabinettards». Déjà que les administrations de la Communauté française sont un énorme placard, c'est à se demander où on va caser tout ce beau monde.